



ARRIVÉE DE L'ENFANT



**RELAIS
PETITE ENFANCE**



**LA CAF
EST À VOS
CÔTÉS**



QU'EST-CE QU'UN RELAIS PETITE ENFANCE ?

Initiés par la Caisse nationale des Allocations familiales, le relais petite enfance (RPE) est un lieu d'informations et d'accompagnement gratuit qui s'adresse à la fois aux parents et futurs parents, et aux professionnels de l'accueil individuel (assistantes maternelles et gardes d'enfants à domicile).

Le relais petite enfance vous permet d'être :



Informés sur les différents modes d'accueil qui existent sur le territoire, leurs caractéristiques et leurs coûts ;



Accompagnés dans la recherche du mode d'accueil qui correspondra le mieux à vos attentes et vos besoins ;



Informés sur les démarches à effectuer lors du recours à une assistante maternelle.

Par ailleurs, le relais petite enfance a également pour mission d'accompagner les assistantes maternelles dans leurs pratiques en organisant des ateliers d'éveil en présence des enfants et en favorisant l'accès à différentes formations.

Au-delà d'une information généraliste, ils peuvent également être des lieux de centralisation des demandes d'accueil spécifiques (horaires atypiques, accueil d'un enfant en situation de handicap). Les animateurs du relais orientent, sur des critères objectifs, les familles vers le mode d'accueil correspondant le mieux à leurs besoins.

Pour les parents cherchant un assistant maternel agréé pour l'accueil de leur enfant, le RPE peut donner accès à la liste des assistants maternels du secteur.

Les missions des RPE ont été élargies par la loi d'accélération et simplification de l'Action Publique (dite loi Asap) de décembre 2020 : ils deviennent ainsi des points de référence et sources d'information pour les parents et les professionnels sur l'ensemble des modes d'accueil, y compris la garde d'enfants à domicile.

Ils ont pour but d'améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant à domicile en accompagnant les parents et les assistants maternels et gardes à domicile.

Les relais petite enfance sont des lieux gérés soit par une collectivité locale, soit par un centre communal ou intercommunal d'action sociale, soit par une association, par une mutuelle ou par un établissement public administratif. Ils sont animés par des professionnels de la petite enfance.

ET SI JE SOUHAITE EN SAVOIR PLUS ?

> Rendez-vous sur www.monenfant.fr, rubrique « Je suis un parent », pour trouver le Relais Petite Enfance près de chez vous.